Lachine
Montréal

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

***ORDONNANCES***

Avis est donné que le conseil d'arrondissement de Lachine, à sa séance ordinaire du 2 novembre 2026, a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-11 accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-07 autorisant l'occupation temporaire du domaine public, en vertu du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*;

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-07 autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, une dérogation aux articles pertinents du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de leur publication et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Montréal (Québec) H8S 2N4. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine**,** ce 3 novembre 2026.

_____
Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Lachine* (RCA20-19002), adopté le 9 mars 2020, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que l'avis public concernant l'entrée en vigueur des ordonnances suivantes a été publié sur le site Web de la Ville de Montréal le 3 novembre 2026 :

---

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-11 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-07 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-07 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués dans l'Annexe 1, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004).

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 3 novembre 2026

Fredy Alzate

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

---

Lachine
Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

| Séance ordinaire du lundi 2 novembre 2026 | Résolution : CA26 19 0249 |
|---|---|

**Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026) et RCA24-19004 (Nuisances), les ordonnances pour la tenue des événements du mois de novembre 2026**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA26-19001-11, OCA26-RCA09-19002-07 et OCA26-RCA24-19004-07 couvrent les événements de novembre 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'autoriser la tenue des événements énumérés à l'annexe 1, sous réserve de l'obtention de tous les permis, licences et autorisations requis et du respect des conditions imposées par les unités municipales compétentes;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

OCA26-RCA26-19001-11, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement numéro RCA26-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2026*, levant la tarification pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

OCA26-RCA09-19002-07, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public,* autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;

OCA26-RCA24-19004-07, en vertu des articles 13.1 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances.*

D’autoriser le secrétaire d’arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.04 1266901009

Fredy Enrique ALZATE POSADA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 novembre 2026

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

**Ordonnance OCA26-RCA26-19001-11**

**Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) pour les événements publics du mois de novembre 2026 (annexe 1)**

***Règlement numéro* RCA26-19001 *sur la tarification pour l'exercice financier 2026***

| | | |
|---|---|---|
| Ordonnance édictée le | : | 2 novembre 2026 |
| Avis public | : | 3 novembre 2026 |
| Entrée en vigueur | : | 3 novembre 2026 |

Lachine
Montréal

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

**ORDONNANCE OCA26-RCA26-19001-11** **(2)**

**Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) pour les événements publics du mois de novembre 2026 (annexe 1)**

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) prévoit des tarifs applicables à l'occupation temporaire des installations, parcs et équipements municipaux;

À la séance ordinaire du 2 novembre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), pour l'occupation temporaire des parcs, sont réduits en totalité pour les événements énumérés à l'annexe 1;

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

**ANNEXE 1**

PROGRAMMATION DIVERSE SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, mois de novembre)

JULIE-PASCALE PROVOST
MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901009

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

**Ordonnance OCA26-RCA09-19002-07**

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements publics du mois de novembre 2026 (annexe 1)**

***Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public***

| | | |
|---|---|---|
| Ordonnance édictée le | : | 2 novembre 2026 |
| Avis public | : | 3 novembre 2026 |
| Entrée en vigueur | : | 3 novembre 2026 |

Lachine
Montréal

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

**ORDONNANCE OCA26-RCA09-19002-07** **(2)**

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements publics du mois de novembre 2026 (annexe 1)**

VU l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public;*

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les organismes et les partenaires de son territoire ;

Attendu que le paragraphe 4° de l'article 15 du Règlement numéro RCA09-19002 prévoit la délivrance d'un permis d'occupation temporaire du domaine public pour un événement public ou spécial préalablement autorisé par ordonnance du conseil d'arrondissement;

À la séance ordinaire du 2 novembre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise l'occupation temporaire du domaine public pour les événements publics ou spéciaux énumérés à l'annexe 1, aux dates, heures et lieux qui y sont indiqués.

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

**ANNEXE 1**
PROGRAMMATION DIVERSE SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, mois de novembre)

JULIE-PASCALE PROVOST
MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901009

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

**Ordonnance OCA26-RCA24-19004-07**

**Ordonnance autorisant la dérogation à certaines dispositions du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances* pour la tenue des événements publics du mois de novembre 2026 (annexe 1)**

***Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances***

| | |
|---|---|
| Ordonnance édictée le : | 2 novembre 2026 |
| Avis public : | 3 novembre 2026 |
| Entrée en vigueur : | 3 novembre 2026 |

Lachine
Montréal

**VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE**

**ORDONNANCE OCA26-RCA24-19004-07** **(2)**

**Ordonnance autorisant la dérogation à certaines dispositions du *règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances* pour la tenue des événements publics du mois de novembre 2026 (annexe 1)**

VU les articles 13.1et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les organismes et les partenaires de son territoire ;

Attendu que la tenue d'événements sur le domaine public peut comporter l'émission de bruits perturbateurs et la vente de marchandises et d'aliments ;

À la séance ordinaire du 2 novembre 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise, pour les événements publics ou spéciaux, énumérés à l'annexe 1, aux dates et heures qui y sont indiquées, une dérogation aux dispositions suivantes :

    - Art.13.1, al. 1 - Amplificateurs
    - Art. 13.1, al. 2 – Bruit
    - Art. 36.1 - Vente de marchandises

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

**ANNEXE 1**
PROGRAMMATION DIVERSE SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026, mois de novembre)

JULIE-PASCALE PROVOST
MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901009

**ANNEXE 1 (novembre 2026)**

## PROGRAMMATION DIVERSE SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2026)

| Événements à autoriser | | | | | Conseil d'arrondissement | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Dérogations | | | | | | | |
| Événements | Organismes | Dates | Horaire | Lieux | RCA09-19002 Occ. temp. dom. public | RCA24-19004, art.. 13, al. 1 (amplificateurs) | RCA24-19004, art. 13, al. 2, par. 2 (bruit) | RCA24-19004, art. 36.1 | | RCA26-19001 Tarification 2026 | R-2404-15 Circ. fermeture de rue | Autres informations |
| | | | | | | | | Marchandises | Boissons alcooliques | | | |
| **Jour du souvenir** | *Légion royale canadienne – Branche de Lachine 085/090* | *8 novembre 2026* | *10 h 00 à 12 h 30* | *Parc Stoney Point* | *x* | *x* | *x* | | | *x* | | Une parade d'environ 10 minutes est prévue à partir de 10 h 45. Le départ se fera à l'angle de la 44e Avenue et de la rue Broadway, en direction du parc Stoney Point. |
| **P'tit Marché** | *Concert'Action Lachine* | *3 au 27 novembre 2026* | *Mardi-A: 12 h à 14 h*<br>*Mardi-B: 15 h à 17 h 30*<br>*Jeudi: 14 h à 17 h 30*<br>*Vendredi: 10 h à 13 h* | *Mardi-A: parc à l'angle 21e Avenue et boulevard Saint-Joseph*<br>*Mardi-B: parc Ivan-Franko*<br>*Jeudi: devant le 1830, rue Duff-Court*<br>*Vendredi: bordure du stationnement du 2901, boulevard Saint-Joseph* | *X* | | | *X* | | *X* | | |